



Accompagner

# MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

DEVENIR **MAÎTRE D'APPRENTISSAGE**,  
C'EST **TRANSMETTRE LA PRATIQUE** DE SON MÉTIER !

## QU'EST-CE QU'UN MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ?

La mission principale du maître d'apprentissage est **d'accompagner l'apprenti et de suivre l'acquisition des compétences et savoir-faire relatifs à son métier.**

Il est le lien indispensable avec le centre de formation d'apprentis.

## 1 Accompagner un apprenti, pourquoi pas ?

Avant de vous engager, posez-vous quelques questions :

Est-ce que je souhaite...

- ✓ partager mon métier avec un jeune ?
- ✓ le guider à la découverte de son métier ?
- ✓ l'aider à devenir un bon professionnel ?
- ✓ contribuer à son insertion professionnelle ?



## 2 Quel est mon rôle auprès de l'apprenti ?

- S'assurer de son intégration (accueil, présentation de l'entreprise, du métier, de l'équipe, planning, informations, ...);
- Organiser et encadrer son activité (organisation de l'équipe, répartition des rôles, méthodes et valeurs au sein de l'entreprise, ...);
- Former, assister, conseiller, motiver l'apprenti dans l'ensemble des tâches confiées;
- Le responsabiliser de façon progressive en l'aidant à améliorer ses performances, à acquérir les savoir-faire essentiels, à gagner en autonomie, et à saisir les enjeux du métier;
- Évaluer et ajuster son travail dans l'entreprise;
- Suivre l'évolution de sa formation et être le relais auprès du CFA.



Financé par



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU



4

## Toutes les conditions sont réunies, je me lance!

- **J'échange avec mon employeur** pour organiser la mise en œuvre du tutorat.
- **Je ne m'inquiète pas !** Je me forme avec des modules courts et opérationnels existants qui me donnent les clés et méthodes pour réussir ma mission.

### Je n'oublie pas !

La combinaison gagnante réside dans la transmission des compétences, dans l'organisation et surtout dans la gestion de la relation entre le jeune, l'entreprise et le CFA.

3

## Quelles sont les conditions nécessaires à l'exercice de cette fonction ?

Le maître d'apprentissage est un salarié expérimenté et volontaire, mais pas seulement ! Une certaine expérience et des qualifications sont nécessaires :

- Détenir un diplôme ou un titre professionnel relevant du même domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti et justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification visée ;
- Ou avoir exercé pendant au moins deux ans une activité en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.



Opco EP - Fiche maître d'apprentissage - Salarié - 18/04/2023. Crédit photo : istock

Plus d'informations :  
[opcoep.fr](http://opcoep.fr)

Financé par



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU

**PCO EP**  
Opérateur de compétences  
des Entreprises de Proximité